



24 HEURES *de Provence*

L'Événement Karting en PROVENCE

Les 22 & 23 mai 2009

REGLEMENT GENERAL & ORGANISATION

Le KARTING de MONTEUX organise une course d'endurance privée, non officielle :

« LES 24 HEURES de PROVENCE »

Cette manifestation qui est ouverte aux entreprises, associations, ou particuliers, se veut conviviale : la sportivité et le fair-play doivent y régner en permanence.

A - PARTICIPANTS

1°) CONCURRENTS

Le nombre maximum d'équipages participant à cet événement est fixé à 30.

Chaque équipe devra être composée d'un minimum de 6 pilotes et d'un maximum de 10 pilotes. Les pilotes devront être âgés au minimum de 16 ans (autorisation parentale) . Chaque équipe devra comporter au maximum 2 mineurs et un seul licencié (FFSA ou UFOLEP)

Tous les participants reconnaissent être aptes physiquement et médicalement à la pratique du kart de loisir. Chaque équipage doit désigner un Team Manager qui sera le seul interlocuteur auprès de l'organisateur.

2°) ENGAGEMENTS

Le droit d'engagement comprend :

- la mise à disposition du circuit et de ses infrastructures les 22 & 23 mai 2009,
- l'assistance technique et sportive,
- la mise à disposition d'un kart 4 Temps 390cc et du carburant nécessaire,
- l'équipement comprenant 3 casques, 3 combinaisons, 3 paires de gants .
- le petit-déjeuner d'accueil du vendredi 22 mai 2008 pour tous les pilotes,
- l'assistance médicale pendant la durée de la course (ambulance + médecin + secouristes)
- l'assurance individuelle accident de tous les pilotes.

3°) EQUIPEMENT

Il est recommandé aux pilotes de se munir de chaussures montantes (type basket) et de vêtements chauds pour la nuit. L'équipement complet (casques et combinaisons) mis à la disposition par le KARTING de MONTEUX doit être intégralement restitué dès la fin de la course

Pour prendre la piste, chaque pilote devra OBLIGATOIREMENT être équipé au minimum de :

Combinaison - Casque - Gants – Chaussures de sport

Les vêtements flottants (écharpe, foulard ...) sont interdits et les cheveux longs doivent être attachés sous le casque.



Un pilote qui ne serait pas équipé correctement pourrait se voir stoppé à la sortie des stands par les commissaires de course afin d'ajuster sa tenue.

B - MATERIEL & ASSISTANCE TECHNIQUE

1°) MATERIELS

Les Karts utilisés sont des Karts SODI RX7 équipés de moteur 4 tps 390cc. Les karts sont tirés au sort avant le début de la manifestation, à l'issue du briefing de présentation. Les performances de tous les karts sont déclarées identiques par le constructeur ; aucune réclamation n'est prise en compte concernant le rendement particulier d'un kart.

Tous les karts sont équipés d'un train de pneus neufs slick.. Les pressions de gonflage sont réalisées au départ par l'organisateur mais peuvent être vérifiées par nos mécaniciens durant un passage au stand. Les pneus pluie ne sont pas autorisés.

3°) MOTEURS

Les réglages des karts étant tous identiques, aucune intervention sur les moteurs (carburateurs et embrayages inclus) n'est autorisée durant l'ensemble de l'épreuve. Seuls, les techniciens du KARTING de MONTEUX sont habilités à procéder à une réparation ou un éventuel réglage



DES LA PREMIERE INTERVENTION MECANIQUE CONSTATEE : L'EQUIPE EST IMMEDIATEMENT EXCLUE DE L'EPREUVE, sans remboursement .

4°) REPARATION

Les Mécaniciens du KARTING de MONTEUX sont seuls habilités à intervenir techniquement sur les karts mis à disposition. Pendant une réparation, seul le pilote en course doit se trouver au Stand Technique. Il ne sera accordé aucun crédit de temps suite à une panne mécanique.

Nota : le Team Manager est également autorisé à venir se renseigner sur la nature de la panne mais ne peut rester auprès de son pilote.

5°) ASSISTANCE SUR LE CIRCUIT

L'accès au circuit est uniquement accessible aux pilotes en roulage et à l'organisation. En cas de panne sur la piste, le pilote a l'obligation de ranger son kart hors trajectoire et de rester auprès de celui-ci. Seule l'Assistance Officielle est autorisée à dépanner ou récupérer un kart immobilisé.

C - LA COURSE

Pendant toute la durée de la course, le classement est transmis sur des écrans disposés sur les terrasses et au club-house.

Les stands mis à disposition des équipes (3mX3m) seront équipées d'une prise de courant et d'une prise télé. Prévoyez d'apporter une télévision sur laquelle vous pourrez suivre les chronos en direct.



La participation aux briefings et essais libres est obligatoire pour tous les pilotes.

1°) CLASSEMENT

L'épreuve dure 24 heures sans interruption, sauf circonstances exceptionnelles. L'équipage vainqueur est celui qui a accompli le plus grand nombre de tours pendant les 24 heures et franchi la ligne d'arrivée.

2°) PESAGE

Tous les pilotes seront pesés le vendredi matin avant la séance d'essais. Le poids moyen de chaque équipe ainsi calculé déterminera une pénalité qui sera compensée soit par un stop & go, un poids ajouté au kart ou une pénalités en tours, de manière à établir un classement le plus juste possible.

3°) ESSAIS LIBRES ET CHRONOMETRES

Une séance d'essais libres se déroulera de 10h30 à 12h00. Tous les pilotes doivent participer à cette séance. La fin des essais libres est fixée à 12h, quelque soit le retard pris précédemment.

Une séance d'essais chronométrés se déroulera de 12h30 à 13h00. Un ou plusieurs pilotes pourront y participer. Le meilleur temps de chaque équipe sera retenu, le classement ainsi établi déterminera l'ordre de la grille de départ.

4°) PROCEDURE DE DEPART

A 14h30, il sera procédé à la mise en grille façon « Le Mans », les karts en épis et les pilotes placés de l'autre côté de la piste face à leur kart devront courir jusqu'à leur machine au signal de départ. Le départ sera donné à 15h00

5°) PANNEAUTAGE / RELAIS / ARRET AU STAND

Chaque équipe dispose d'un panneau de course avec son numéro et des emplacements disponibles pour communiquer avec le pilote en piste : position, chrono réalisé, ravitaillement, changement de pilote ... (prévoir feutres et chiffons)

Un **minimum de 31 changements de pilotes** (Relais) est imposé. Chaque relais manquant sera pénalisé par 3 tours ajoutés au classement général.

Ces changements doivent s'effectuer **devant le stand de l'équipe** et en aucun cas au niveau de l'assistance technique ou de l'aire de ravitaillement essence. Tout manquement à cette règle sera également pénalisé par 1 tour supplémentaire.

Chaque pilote devra avoir passé **entre 2h15 et 5h00 en course**, et le temps maximum de roulage sans interruption est de 1h20 avec une pause minimum de 2h00 .

Lors des relais, un temps minimum de 90 secondes est imposé, vous n'aurez donc aucune raison de rouler vite dans les stands, les comportements dangereux seront sanctionnés (stop & go) . Pendant ce temps vous pouvez vous arrêter devant votre stand, changer de pilote, passer au stand carburant.

Le contrôle des relais est géré par informatique (une boucle d'entrée et sortie des stands + contrôle du pilote en sortie) chaque pilote sera équipé d'un bracelet personnalisé.

Néanmoins chaque équipe doit gérer elle-même la durée des relais (prévoir un chronomètre) .

6°) RAVITAILLEMENT

L'autonomie des karts est d'environ 1 H 45. Chaque équipe gère elle-même les ravitaillements.

Un POSTE CARBURANT sera installé dans les stands, seul le pilote en course peut y accéder, le remplissage du réservoir est effectué par l'équipe technique du Karting de Monteux. Les temps de ravitaillement sont compris dans les 90 secondes de relais et leur nombre n'est pas limité.

En cas de panne d'essence sur la piste, le pilote en course devra pousser son kart SEUL jusqu'au poste carburant.

7°) ARRET IMPREU DE L'EPREUVE

L'organisateur peut décider d'arrêter ou neutraliser la course. (conditions météo trop difficiles, accident, décision du Directeur de Course, etc...),

Dans ce cas, le PACE CAR intervient sur le circuit et chaque pilote en course doit alors FIGER SA POSITION derrière le PACE CAR qui continue de rouler lentement le temps jugé nécessaire par le Directeur de Course.

Tout dépassement pendant cette période entraîne les pénalités prévues. L'arrêt au stand est autorisé. La course reprend son rythme initial dès que le PACE CAR s'efface de la piste.

En cas de conditions impraticables les concurrents sont arrêtés, le classement est alors effectué par addition des deux parties de la course. Quelque soit le temps de l'intervention, la durée de la course reste maintenu à 24 heures, interruption comprise.

1°) DISCIPLINE DE COURSE

Le fair-play et la convivialité des pilotes doivent rester les éléments essentiels de cet événement. Les résultats et l'esprit de compétition ne doivent pas faire oublier ces premières valeurs tant sur la piste que sur l'ensemble du site.

Dans cet esprit, le Team Manager reste responsable du comportement de ses pilotes, mais également de celui de ses accompagnateurs. Chaque pilote est responsable de son matériel et à ce titre de ses actes :

Il doit rester maître de son véhicule.

Tout accrochage volontaire peut donner lieu à une exclusion immédiate. En cas de comportement antisportif constaté par l'organisateur, qui reste seul juge, les pénalités sont appliquées sans recours possible.

Tout concurrent qui prend le départ des 24 Heures de PROVENCE souscrit sans réserve aucune au présent règlement. Le Team Manager doit s'en assurer.

Il doit se conformer au code sportif et obéir strictement aux drapeaux qui lui sont présentés pendant la course, ainsi qu'aux injonctions de l'organisateur.

2°) PENALITES

Pendant toute la durée de l'épreuve, toutes fautes réalisées par les concurrents tant sur la piste (accrochages, non-respect des drapeaux,...) qu'en dehors (vitesse excessive dans les stands, mauvais comportement,...) sont immédiatement sanctionnées par les Commissaires de piste. Leur bonne foi et leur connaissance de la course ne peuvent être contestées.

Les pénalités sont indiquées sur la piste par un Commissaire de Piste :

Le pilote pénalisé est averti par un Drapeau Noir accompagné de son numéro du kart .

Le pilote doit alors rentrer OBLIGATOIREMENT au tour suivant et se rendre directement dans la zone STOP & GO où il est immobilisé la durée prévue.

Aucun changement de pilote ne peut avoir lieu pendant la durée d'une pénalité.

La sanction va de 30 secondes à 3 minutes, selon la gravité de la faute.

Un comportement antisportif ou une récidive peut entraîner l'exclusion de l'épreuve (sans pouvoir prétendre au remboursement de l'engagement).

L'ensemble des pénalités évoquées est appliqué de la manière suivante :

- 1 - Faute légère : Vitesse excessive dans les stands, accrochage, présence d'un accompagnateur sur la piste. . .
 - 2 - Faute grave : Accrochage important, non-respect des drapeaux, refus de pénalité, récurrence d'une faute légère...
 - 3 - Faute lourde : Comportement dangereux, absence de respect, récurrence d'une faute grave.
- Les commissaires de piste et le directeur de course sont seuls juges de la gravité des fautes et des pénalités à appliquer.

3°) ACCES AUX STANDS

L'accès aux stands est interdit aux personnes n'ayant pas 12 ans révolus ainsi qu'aux animaux. La consommation par les pilotes, accompagnateurs ou autres, de boissons alcoolisées dans l'enceinte des stands est formellement INTERDITE et peut entraîner l'exclusion définitive de l'équipe.

4°) DRAPEAUX

Les drapeaux essentiels à connaître sont :

LE DRAPEAU JAUNE AGITÉ : il signale un danger : il faut ralentir et il est strictement interdit de doubler. Danger grave, tenez-vous prêt à stopper.

LE DRAPEAU NOIR : Accompagné de votre numéro, vous devez vous arrêter, Soit, pour défaillance technique ou pour une pénalité

LE DRAPEAU ROUGE : INCIDENT GRAVE , ralentissement, arrêt immédiat de la course. Vous devez IMPERATIVEMENT garder votre place : DEFENSE DE DOUBLER .

5°) RECLAMATIONS SPORTIVES

Les éventuelles sanctions (pénalités, déclasserement, exclusion, ...) prises à l'encontre d'une équipe par la direction de l'épreuve assistée des commissaires sont appliquées sans recours possible. En cas de litige, seule la direction de l'épreuve est compétente pour en assumer l'arbitrage.

E – MODIFICATIONS

Le KARTING de MONTEUX se réserve le droit d'apporter, à tout moment, toutes modifications au présent règlement. Dans ce cas, ces modifications sont portées à la connaissance des engagés dès que possible et ne peuvent être contestées.